

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 20/01/25

Présents : MM. J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. GUILLEBAUX (CD), R. PANARIELLO, Mme N. OLLIVIER.

Absents excusés : Mme Y. RUPERT et M. G. LANDRIOT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U18

D1-A DU 05/11/2024

28215196 LIMAY ALJ 21 / MARLY LE ROI US 21

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 1 de LIMAY ALJ évoluant en D1-A.

Article 40.7 du Règlement Sportif.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

La Commission désigne les matchs suivants :

D1-A DU 23/03/2025

28215206 LIMAY ALJ 21 / ST GERMAIN EN LAYE 21

D1-A DU 18/05/2025

28215266 LIMAY ALJ 21 / MAUREPAS AS 21

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

U16

D4-A DU 12/01/2025

29721963 VAUXOISE ES 21 / ENT. EPONE/MEZIERES 21

U14

D4-E DU 11/01/2025

29561613 VALLEE 78 FC 22 / CHESNAY 78 FC LE 22

D4-F DU 11/01/2025

28283216 ABLIS SUD 78 21 / MONTIGNY LE BX AS 22

FORFAIT GENERAL

POUR CRÉATION ÉQUIPE U15 EN PHASE 2

U16

D3-A ENT. MAULE/MAREIL 21

D3-B BAILLY NOISY SFC 21

D4-C VERSAILLES 78 FC 26

FORFAITS NON AVISÉS

1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D4-A DU 19/01/2025

29148666 VAUXOISE ES 31

U18

D2-A DU 19/01/2025

28251634 AUBERGENVILLE FC 21

D3-C DU 19/01/2025

29725578 ST ARNOULT FC 78 21

MATCHES REMIS

A JOUER LE 15/02/2025

SENIORS F

POULE A-A

29562085 MAURECOURT F.C. 1 / MUREAUX O.F.C. 1

A JOUER LE 23/02/2025

SENIORS

D4-A

28220852 JUZIERS F.C. 1 / OLYMPIQUE MANTES FC 1

A JOUER LE 02/03/2025

VETERANS

D2-B

28232047 ABLIS SUD 78 31 / ST ARNOULT U.S. 31

D5-A

29451686 VILLIERS MAHIEU AS 31 / VERNEUIL PORTUGAIS 32
29451687 F.C. ACHERES 31 / BREVAL LONGNES F.C. 31

D5-D

29456205 MESNIL ST DENIS ASL 33 / VIROFLAY U.S.M. 31

D5-E

29456439 TREMBLAY S/ MAULDRE 31 / E. S. GUYANCOURT F. 32

U16

D2-A

28253353 LIMAY ALJ 22 / MARLY LE ROI U.S. 21

D3-B

28253701 VSCI 21 / TRAPPES ES 22

D4-C

29722255 CHATOU AS 23 / VOISINS FC 22

A JOUER LE 22/03/2025

U14

D4-A

28252819 GARGENVILLE STADE 21 / ENT. MEZIERES EPONE 21

A JOUER LE 27/04/2025

SENIORS

D4-B

28222706 VAUXOISE ES 2 / CHATOU AS 3
28222856 POISSY FC 2 / VIROFLAY U.S.M. 1

VETERANS

D3-B

28248272 POIGNY LA FORET US 31 / FEUCHEROLLES USA 31

U18

D3-A

29717224 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / CS ROSNY 21

MATCHES A PROGRAMMER

CRITERIUM DU LUNDI

POULE A

29695087 ETANG ST NOM ES 1 / OVILLOISE 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A

29917072 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / ROSNY FOOTBALL CS 1

POULE B

29917108 ENT. EPONE LAINVILLE 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

29917109 MAULOISE US 1 / MAURECOURT FC 1

29917112 JUZIERS FC 1 / ANDRESY FC 1

29917113 MAURECOURT FC 1 / ENT. MEULAN/ASFG 1

29917116 MAULOISE US 1 / ENT. EPONE LAINVILLE 1

29917121 VILLENNES ORGEVAL 1 / ANDRESY FC 1

POULE C

29917183 MONTIGNY LE BX AS 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

29917184 RAMBOUILLET YVE. 1 / TREMBLAY S/MAULDRE 1

COURRIERS

CDM

525514 TRIEL AC :

Le club nous informe qu'il a 2 matchs CDM de programmés au 23/03/2025 : contre les CLAYES SS/BOIS USM 5 et à VELIZY FRANCO PORT. 6.

La Commission reporte le match suivant au 04/05/2025 :

CDM D1 du 23/03/2025

28234827 TRIEL AC 5 / CLAYES SS/BOIS USM 5

U16

517404 ST ARNOULT FC 78 :

Le club souhaite modifier l'horaire de match des U16 D3-C sur les dates suivantes pour une meilleure organisation :

- 02/02/25 à 11h contre LE CHESNAY 78 FC 21

L'horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

- 09/03/25 à 12h30 contre NEAUPHLE-PONT. 21

La Commission maintient l'horaire de 13H, les U18 jouant à 15H30.

- 30/03/25 à 12h30 contre LE MESNIL ST DENIS ASL 21

Le club a donné son accord écrit.

La Commission donne son accord.

- 25/05/25 à 12h30 contre BOIS D'ARCY AS 21

Etant donné qu'un seul match est prévu l'après-midi, la Commission maintient l'horaire de 13H.

U14

527759 BUCHELOISE AS :

Le club nous informe qu'il a 2 matchs U14 de programmés au 25/01/2025 : contre GARGENVILLE STADE 21 et à LIMAY ALJ 23.

La Commission reporte le match suivant à une date ultérieure :

U14 D4-A du 25/01/2025

28252827 LIMAY ALJ 23 / BUCHELOISE AS 21

FUTSAL

580789 CBPS 78 :

Le club et la mairie nous informe d'une indisponibilité de terrain le vendredi 24.01.25.

La Commission reporte le match suivant au 21/03/25 :

FUTSAL D1 du 24/01/2025

29608746 CBPS 78 1 / LA TOILE 1

DEMANDES

SENIORS

D5-D DU 26/01/2025

29552458 ETANG ST NOM ES 1 / ST CYR AFC 1

Suite à l'arrêté municipal d'ETANG ST NOM, le club demande le report à une date ultérieure.

Le club de ST CYR propose de recevoir la rencontre. La Commission précise qu'il s'agit du match retour. Vu les problèmes de terrain, la Commission acceptera à titre exceptionnel si les deux clubs sont d'accord.

Réponse attendue avant le Vendredi 24/01 à 12H, ETANG ST NOM resterait Club recevant (FMI).

La Commission invite ETANG ST NOM à chercher un terrain de repli.

VETERANS

D5-C DU 26/01/2025

29770505 VESINET FC 31 / VILLEPREUX FC 32

Suite à l'arrêté municipal du VESINET, le club de VILLEPREUX propose de recevoir la rencontre à 11H30.

La Commission précise qu'il s'agit du match retour. Vu les problèmes de terrain, la Commission acceptera à titre exceptionnel si les deux clubs sont d'accord.

Réponse attendue avant le Vendredi 24/01 à 12H, VILLEPREUX resterait Club recevant (FMI).

U16

D3-A DU 02/02/2025

28253621 MAURECOURT FC 21 / CONFLANS FC 22

Le club demande à jouer à 12H30 en raison de l'occupation des terrains.

La Commission est en attente de l'accord écrit de CONFLANS.

U15

D2-B DU 25/01/2025

53045836 BAILLY NOISY SFC 1 / PERRAY FOOT ES 2

Le club demande à jouer à 16H tous ses matches.

L'horaire étant dérogatoire, La Commission donne son accord.

U14

D4-C DU 08/02/2025

29561343 VSCI 21 / ST GERMAIN EN LAYE 22

Le club demande de reporter le match au 22/03/2025 en raison de l'impraticabilité du terrain.

La Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► **LIEN N°1 OU LIEN N°2**

SENIORS

D5-E DU 19/01/2025

28230852 MAGNY 78 F.C. 1 / ENT. GAMBAIS HOUDAN 1

Pris note du rapport de MAGNY et du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de GAMBAIS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

VETERANS

D3-A DU 12/01/2025

29531735 HOUILLES S.O. 32 / GARGENVILLE STADE 31

Pris note du rapport de HOUILLES SO.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORTS

U15

POULE-C DU 21/12/2024

29566194 HOUILLES A.C. 2 / ETANG ST NOM ES 1

RAPPEL : Pris note du courrier de HOUILLES AC.

La Commission demande à HOUILLES AC un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

CY U14

POULE UNIQUE DE 11/01/2025

30088665 RAMBOUILLET YVEL. 21 / VILLENNES ORGEVAL 21

La Commission demande à RAMBOUILLET un rapport concernant le non envoi de la FMI.

TIRAGE DES COUPES

I/8 DE FINALES

Le tirage des rencontres U14
sont disponibles sur internet (Footclubs et site)

CY U14

1/8ÈME

Samedi 1er Février 2025

I/4 DE FINALES

Le tirage, des 1/4 de finales de Coupes des Yvelines et du Comité, aura lieu au siège du District, le **jeudi 30 Janvier 2025**, partir de 18h30 ► Tous les clubs encore en lice sont conviés.

Catégories masculines :

- SENIORS CY et CC
- CDM CY
- VETERANS CY et CC
- U18 CY
- U16 CY
- U15 CY
- U14 CY
- FUTSAL SENIORS CY
- CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Catégories féminines :

- SENIORS F À 11
- SENIORS F À 8
- U18 F À 8
- U15 F À 8